

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025**

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, Mme GUITARD, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET, M. LE MERCIER, M. COM-NOUGUÉ, Mme MARRACQ,

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET)

EXCUSÉS : M. BALASQUE, Mme DARRIGRAND, M. CLAVARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABOURDETTE

Délibération n°46-11-25 : Patrimoine - Convention de servitudes ENEDIS_ Projet ombrières photovoltaïques complexe Jean Madaune

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour l'emplacement des coffrets du PDL (point de livraison) des ombrières photovoltaïques.

Elle présente le plan annexé à la convention déterminant l'emplacement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise la Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS pour l'implantation du PDL des ombrières photovoltaïques
- Approuve l'implantation du PDL conformément au plan annexé à la présente convention.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Corinne LABOURDETTE**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet**

